

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 NOVEMBRE 2016

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 octobre 2016

- | | |
|--|---------------------|
| 1 - Communauté d'agglomération : adoption de la charte | <i>Délibération</i> |
| 2 - Constitution d'une Société Publique Locale (SPL) en charge du tourisme : désignation de son représentant et proposition de participation financière au capital | <i>Délibération</i> |
| 3 - Syndicat de lutte contre la chenille processionnaire du Pin : retrait du Département, adoption des statuts modifiés et proposition de maintien de la participation communale | <i>Délibération</i> |
| 4 - PPRL Pays des Olonnes : mise à jour du PLU | |
| 5 - Espace du Pré Neuf : proposition d'emprunt pour le financement des travaux | <i>Délibération</i> |
| 6 - Budget Général : décision modificative n°2 | <i>Délibération</i> |
| 7 - Déclarations d'Intention d'Aliéner | <i>Délibération</i> |
| 8 - Questions diverses | |

Secrétaire de séance : TEILLET Sonia

Étaient présents : CHABOT Fabrice, VIOLLEAU Stéphane, FERRE Isabelle, BOSSARD Francis, TEILLET Sonia, SOUDAIN Maryse, BEJARS Muriel, GROLLIER Jocelyne, HEURION Ludmila, MANDRET Michel, MENARD Gaël, METAIS Jean-Claude, MIGNE Bertrand, MONNEREAU Thierry, PINGUET Jean-Luc, GIRAUDEAU Clotilde, COURANT Nicolas, COURANT Frédéric, PIERRET Jimmy

Étaient absents excusés : BONNIN Sylvie (pouvoir donné à SOUDAIN Maryse), MENU Michèle (pouvoir donné à VIOLLEAU Stéphane)

Étaient absents : BATY Laurent, RAFFIN Stéphane

1. Communauté d'agglomération : adoption de la charte

Monsieur le Maire rappelle que cette charte n'a pas vocation à se substituer :

- aux statuts de la Communauté d'Agglomération approuvés par arrêté préfectoral suite aux délibérations concordantes de l'EPCI et des Communes,
- à la délibération définissant l'intérêt communautaire ;
- à l'accord local approuvé par arrêté préfectoral suite aux délibérations concordantes des communes (et des EPCI) ;

Lesquels sont les seuls fondements juridiques de la Communauté d'Agglomération conformément au CGCT.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de charte en rappelant qu'elle est la traduction politique du projet communautaire. Elle est le fruit :

- des premières réflexions entre les Maires des sept communes : un groupe de travail constitué des sept Maires, des Présidents de communautés de communes et du vice-président de la CCO en charge des questions de mutualisation et de la fusion a débattu et analysé trois questions préalables : le périmètre, la gouvernance et la fiscalité,
- d'une volonté d'information étendue aux conseillers municipaux des sept communes : des réunions d'information ont été organisées en vue d'informer les conseillers municipaux sur deux lois majeures impactant l'avenir de l'intercommunalité :
 - le 10 septembre 2015 sur la loi ALUR et le transfert de la compétence PLU,
 - le 9 octobre 2015 sur la loi NOTRe.
- De travaux par les groupes thématiques visant l'harmonisation des compétences : huit groupes thématiques :
 - développement économique,
 - aménagement du territoire,
 - finances,
 - tourisme,
 - voirie, réseaux, assainissement

- action sociale, jeunesse, petite enfance,
- équipements et actions culturels et sportifs,
- protection de l'environnement (déchets),

lesquels ont mobilisé une quarantaine d'élus, ont procédé à l'examen des compétences exercées par chacune des communautés de communes, puis, à l'étude de l'exercice de ces compétences.

Cette préparation a été ponctuée par deux séminaires de travail les 12 et 13 mai avec l'ensemble des conseillers municipaux, au cours desquels les questions relatives au périmètre, à la gouvernance, la fiscalité, et les compétences ont pu être présentées et débattues.

Ainsi, la présente charte a vocation à rappeler :

- 1) le principe de la clause générale de compétence de la commune explicité lors des séminaires de travail et qui justifie pleinement le rôle que continuent à jouer les communes membres,
- 2) les principes politiques sur lesquels les élus des sept communes membres se sont entendus pour une gouvernance équilibrée de la Communauté d'Agglomération,
- 3) les objectifs stratégiques de la future Communauté d'Agglomération,
- 4) l'explicitation des compétences.

Mme Clotilde Giraudeau interroge sur la possibilité qui est offerte aux élus des communes rétro-littorales/rurales de participer aux travaux des commissions même s'ils ne sont pas délégués communautaires (point II. C). M. le Maire indique que ces points d'organisation seront vus concrètement au moment de la mise en place des commissions de travail. C'est une possibilité qui est faite et qui va dans le sens d'une ouverture aux collectivités qui ont le moins de représentants.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal, approuve le projet de chartre à l'UNANIMITE.

2. Constitution d'une Société Publique Locale (SPL) en charge du tourisme et désignation de son représentant

M. le Maire rappelle le contexte réglementaire de cette constitution et en particulier la loi NOTRe qui prévoit le transfert d'une partie de la compétence tourisme et plus exactement la promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme. Toutefois dans un souci de cohérence et d'efficacité la communauté d'agglomération exercera l'intégralité de la compétence. La réflexion relative au transfert de la compétence tourisme a débuté en juin 2015 pour faire suite aux orientations validées dans le schéma de mutualisation.

Afin d'être performant à la fois dans les missions obligatoires, l'accueil, l'information, la communication, la promotion et dans ses missions facultatives, les différents modèles envisageables ont été examinés et le choix d'une SPL est proposé. Il est donc proposé au conseil municipal d'externaliser la compétence tourisme au profit d'une telle société dénommée « Destination Les Sables d'Olonne » dont la CCO, la CCAV et les communes membres seraient les actionnaires. M. le Maire indique que c'est le directeur actuel de l'office de Tourisme des Sables d'Olonne qui sera nommé directeur de la SPL.

Mme Clotilde Giraudeau indique qu'il lui semblerait intéressant d'intégrer les consommateurs/vacanciers à la réflexion autour de l'offre touristique qui pourrait être plus élargie pour tous les publics. M. Stéphane Violleau indique que par nature les vacanciers ne sont là que de façon temporaire et qu'il serait donc bien difficile de les associer à cette réflexion.

Le projet de statuts est présenté au conseil municipal puis M. le Maire indique que la SPL sera dotée d'un capital de 100 000 € dans lequel la commune de l'Île d'Olonne participerait à hauteur de 500 € (0,5 %).

Enfin, il est proposé au conseil municipal de désigner un représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires et mandataire représentant la commune au conseil d'administration ; M. le Maire indiquant avoir été désigné représentant de la CCAV, il propose de désigner M. Stéphane Violleau.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE :

- **APPROUVE** le projet de statuts tel que présenté et annexé à la présente,
- **VALIDE** la participation au capital à hauteur de 0,5 % soit 500 €

Le conseil municipal par 18 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

- **DESIGNE** M. Stéphane VIOLLEAU domicilié 44 Bis Rue de la Vertonne 85340 L'Île d'Olonne comme son représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires et mandataire au conseil d'administration conformément à l'article L.2121-21 du CGCT applicable aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-1 du CGT,
- **AUTORISE** le mandataire ci-dessus à se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de Président et directeur général de la société,
- **AUTORISE** toute personne désignée administrateur à assurer la présidence du conseil d'administration en son nom dans le cas où le conseil d'administration désigne la commune de l'Île d'Olonne à cette fonction,
- **AUTORISE** la personne qui assurera la présidence du conseil d'administration à occuper la fonction de directeur général de la société,
- **DIT** laisser le conseil d'administration fixer la rémunération du Président de la SPL, dans la limite maximale de 1 000 € net mensuel,
- **AUTORISE** le Président et les administrateurs à bénéficier de remboursement de frais de missions,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour faire le nécessaire et l'autorise à signer tout document y afférent.

3. Syndicat de lutte contre la chenille processionnaire : retrait du département et proposition de maintien de la participation communale

M. le Maire indique avoir rencontré M. Gérard Faugeron à propos de l'avenir du Syndicat Mixte de Lutte contre la chenille processionnaire du Pin. Il s'agit d'une espèce nuisible et qui est dangereuse pour tous les êtres vivants car particulièrement urticante. La commune de l'Île d'Olonne est concernée avec près de 2ha de pins principalement répartis sur 3 secteurs : les Bajonnières, le stade de foot et la déchetterie.

La loi NOTRe ne permet plus aux départements de disposer de compétences spécifiques pour l'organisation de la lutte contre les organismes nuisibles. Il s'agit alors de valider le retrait du Département, le transfert de l'actif et du passif au profit du Syndicat Mixte et prendre une décision de principe quant au maintien de la participation communale.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal, à l'UNANIMITE prend acte du retrait du Conseil Départemental et accepte le principe d'une participation communale sous réserve que celle-ci ne dépasse pas 1 000 €/an

4. PPRL Pays des Olonnes : mise à jour du PLU

M. le Maire rappelle que le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) doit être annexé à notre PLU. Un recours est actuellement engagé par la municipalité des Sables. Son approbation définitive entraînera des mesures afin d'imposer des mesures de protection.

M. le Maire indique également que la submersion marine n'est pas le danger pour nous car les marais protègent la commune. Le risque est plutôt l'afflux des pluies qui gonflent les rivières. C'est par ailleurs pour ces raisons que la commission « infrastructures communales » travaille actuellement sur l'étude hydraulique qui a été réalisée et la création d'un bassin de rétention dans le secteur le plus impacté : Pré Neuf, Vertonne, Auzance.

5. Espace du Pré Neuf : proposition d'emprunt pour le financement des travaux

M. le Maire indique que les associations ont été informées que la salle ne sera pas livrée au mois de janvier du fait du traitement de l'amiante qui a dû être fait avant le démarrage des travaux. La salle devrait être livrée début février.

Il s'agit désormais de financer ce programme en se basant sur l'équilibre actuel des avenants de travaux. Le budget global TTC reste de 1 256 490 € avec tous équipements : salle, MO, études ... comme cela avait été présenté au conseil municipal. Cela reste pour le moment encore un budget prévisionnel car les travaux ne sont pas finalisés mais il faut organiser son financement afin de ne pas mettre en danger la trésorerie de la collectivité.

M. le Maire indique avoir consulté 4 banques aux conditions suivantes : 850 000 € sur 20 ans à taux fixe. M. Nicolas Courant confirme que la durée de vie du bâtiment sans travaux d'importance est raisonnablement de 20 ans. Il peut en effet être compliqué d'avoir des travaux de rénovation sans avoir terminé de payer le programme initial.

M. le Maire indique également souhaiter prévoir la possibilité de remboursement anticipé du prêt. Il présente les différentes offres comme suit :

Nom de l'établissement	Type emprunt	taux	modalité	périodicité	Durée en année	Montant emprunté	Coût total des intérêts	Coût total de l'emprunt	montant échéance approximatif et variable	Coût de l'emprunt annuel approximatif et variable	type amortissement	frais de dossier	observations
Caisse des dépôt	PCV*	1,50%	Taux fixe livret A 0,75 + 0,75	trim	20	850 000,00 €	125 906,30 €	975 906,30 €	13 772,00 €	55 088,00 €	capital constant	- €	/
Caisse des dépôt	PCV*	1,64%	Taux fixe livret A 0,75 + 0,89	trim	25	850 000,00 €	172 507,50 €	1 022 507,50 €	11 950,00 €	47 800,00 €	capital constant	- €	/
Crédit mutuel	simple	1,40%	Taux fixe	trim	20	850 000,00 €	120 487,60 €	970 487,60 €	13 500,00 €	54 000,00 €	capital constant	850,00 €	déblocage au plus tard dans les 6 mois après date d'acceptation par tranche de 25% minimum
La poste	simple	1,40%	Taux fixe	trim	20	850 000,00 €	120 917,32 €	970 917,32 €	13 562,00 €	54 248,00 €	capital constant	- €	/
La poste	simple	1,68%	Taux fixe	trim	25	850 000,00 €	180 800,67 €	1 030 800,67 €	12 000,00 €	48 000,00 €	capital constant	- €	/
Crédit agricole	BEI*	1,26%	Taux fixe	trim	20	385 000,00 €	49 116,40 €	968 796,70 €	6 000,00 €	24 000,00 €	capital constant	300,00 €	Déblocage possible au plus tard le 15/12/2016
	Complément	1,48%	Taux fixe	trim	20	465 000,00 €	69 680,30 €		7 500,00 €	30 000,00 €			
Crédit agricole	BEI*	1,38%	Taux fixe	trim	25	385 000,00 €	67 076,75 €	1 008 658,75 €	5 200,00 €	20 800,00 €	capital constant	300,00 €	Déblocage possible au plus tard le 15/12/2016
	Complément	1,56%	Taux fixe	trim	25	465 000,00 €	91 582,00 €		6 500,00 €	26 000,00 €			

A l'UNANIMITE, le conseil municipal retient la proposition du Crédit Agricole sur 20 ans tel que présenté.

6. Budget Général : Décision modificative n°2

Monsieur le Maire rappelle que le budget voté au mois de mars connaît des évolutions en cours d'année qu'il faut prendre en compte et ajuster selon la réalité des dépenses.

A la lecture de la proposition de décision modificative, un point n'étant pas suffisamment clair pour M. le Maire, celui-ci propose au conseil municipal de reporter ce point au prochain conseil municipal.

7. Déclarations d'Intention d'Aliéner

Le conseil municipal, par 20 voix POUR, M. le Maire ne participant pas au vote, décide de renoncer d'user de son droit de préemption urbain pour les biens suivants :

- AI 35: Habitation + Terrain - 13 Rue du petit fief
- A 1175p, AN 381p, 384p, 201p, 202p, 203p, 204p, 205p : Terrains – Le petit pré du moulin – Fief du quart
- AC 274 : Habitation + Terrain – 18 Rue des Parnassies
- AL 186, 353, 367 : Terrain – La Burelière
- AD 168 : Habitation + terrain - 6 Rue de la Fée
- AD 243, 234 : Habitation + Terrain – Rue du Pâtis du Pin et Rue des Marguerites
- AD 238, 229 : Terrain – Rue du Pâtis du Pin et Rue des Marguerites
- AO 298 ; Habitation + Terrain – 8 Rue du Courroux
- A 1214 : Habitation + Terrain – 19 Rue des Aigrettes blanches

8. – Questions diverses

- M. Nicolas Courant demande si une décision a été prise quant à la demande de participation pour la location d'une salle afin d'organiser la fête de Noël de l'école des Salines. Mme Isabelle Ferré indique qu'un courrier vient d'être adressé à l'association.
- Téléthon : M. Stéphane Violleau rappelle qu'il se déroulera le 3/12 et qu'un groupe de bénévoles travaille actuellement à son organisation
- M. le Maire indique les prochaines dates à retenir :
 - o Pot du personnel 12/12 à 19h30 salle du Pré Neuf
 - o Prochain conseil le 15/12 à 20h

- Réunion d'information pour le Lotissement les Salines : M. le Maire indique avoir invité les riverains de la Rue des Ibis, Rue des Vanneaux et domaine des Sauniers le 12/12 à 18h afin de communiquer une information globale sur les modalités et le déroulement de ce programme
- Marché spécial le 23/12 et animations (manège, photos Père Noël ...)
- Inauguration illumination du clocher 19/12 à 18h30
- Personnel : M. le Maire indique que M. Patrice Favreau est en arrêt probablement définitif à l'Île d'Olonne du fait d'un ancien accident de travail dans le privé qui devient particulièrement douloureux pour lui. Il est question désormais d'organiser un reclassement sur un autre poste de travail qui sera vraisemblablement dans une autre collectivité.
- RIFSEEP : M. le Maire indique que de nouvelles mesures entreront en vigueur le 01/01/2017 concernant le régime indemnitaire des fonctionnaires. Une information sera faite au conseil municipal.

Séance levée à 23h40